DES FRUITS ET LÉGUMES CONTRE UNE CARTE DE SÉJOUR

Donnons une situation pérenne aux Demandeurs d'asile qui participeront à nos récoltes !

Dans cette crise sanitaire sans précédent, le Kern a décidé de nouvelles mesures socioéconomiques dont une a retenu davantage notre attention : l'accès des Demandeurs d'asile au marché du travail, à condition que ceux-ci aient bien introduit leur demande auprès du CGRA (Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides).
Ils auront l'opportunité de travailler pendant la durée de la procédure, y compris pendant la durée de l'éventuel Recours devant le Conseil du Contentieux des Étrangers.
'L'objectif est de pallier le manque de main-d'œuvre, notamment au niveau des travailleurs saisonniers' souligne, entre autres, le patron de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique).

En effet, chaque année, 56.000 saisonniers viennent de l'Europe de l'Est (Pologne, Roumanie, Bulgarie, …), pour la plupart, afin de récolter nos fruits, … Mais la fermeture des frontières a changé la donne. La pénurie de saisonniers deviendra une réalité dans l'horticulture et les agriculteurs manqueront rapidement de bras, car la main-d'œuvre bon marché des Étrangers représente 90 % des travailleurs dans ce secteur.

Les mesures de confinement n'ont pas d'effet sur la nature et les champs ne sont pas en pause. Les asperges, les fraises arrivent ; les poires, les pommes suivront et devront, in fine, venir garnir les étalages de nos grandes surfaces.

2020 : pénurie de Saisonniers, même jeu de dupes que 1946 et les Mineurs italiens ?

Puisqu''il est de bon aloi de comparer les périodes en ces temps incertains et angoissants, rappelons-nous comment la Belgique, dans un accord « des bras contre du charbon » a fait venir des milliers d'Italiens. Malgré sa promesse, la Belgique les a logés dans des baraquements indignes, les a épuisés au travail et a renvoyé chez eux, manu militari, ceux qui n'avaient pas la force de tenir.
Est-il utile de rappeler qu'en 1946 comme en 2020, il manquait de main d'œuvre autochtone ?

Le Gouvernement fait preuve de pragmatisme économique en proposant cette nouvelle mesure et les Demandeurs d'asile deviennent, le temps du confinement, ***« des travailleurs fréquentables, des régularisables temporaires ».*** Nos décideurs auront-ils le cynisme de ne pas les régulariser définitivement une fois la récolte terminée? Aurait-on inventé la citoyenneté intérimaire ?

La crise actuelle nous renvoie à nos besoins primaires et élémentaires : nous loger, nous soigner, nous nourrir. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, dans ces enjeux sociétaux fondamentaux, les Gouvernements récents n'ont pas brillé ni par leur générosité ni pour leur humanisme, et ce, surtout auprès des personnes les plus fragilisées. Il faut un retour à un État social fort dont les valeurs de solidarité et de bien commun ne laissent personne sur le bas-côté !

En effet, les SDF, les Sans-papiers sont abandonnés à leur sort, les soignants sont démunis et les récoltes compromises. Pas plus que les intervenants médico-sociaux de première ligne, les Demandeurs d'asile ne doivent se contenter d'applaudissements frénétiques à heure fixe !

Si nous voulons que les Demandeurs d'asile s'occupent de nos récoltes, octroyons-leur une régularisation définitive pour soutien à l'effort collectif et à l'intérêt public.

Du travail pour nos fruits, un statut pérenne comme fruit de leur travail !

Profitons de ce moment d'introspection et de réflexion collective sur notre société post-COVID 19 afin de construire une société plus juste, plus égalitaire et plus verte et sortir du modèle actuel qui prône l'individualisme et l'entre-soi à outrance.

Pendant que la Belgique et la France envoient les Migrants aux champs, le Portugal les régularise pour les protéger du Coronavirus… Durant cette période exceptionnelle, les droits des Demandeurs d'asile (santé, emploi, …) vont être garantis. À l'instar de ce pays, protégeons et montrons-nous solidaires envers toutes les Personnes qui vivent sur notre territoire.

Contacts :

Farid Nagui - CRVI : farid.nagui@crvi.be – 0496 93 10 58

Daniel Martin - SetisW : daniel.martin@setisw.be – 0498 52 95 64